

Premier conseil d'école

Jeudi 17 Octobre 2019 (18h/20h) Lieu : école (bibliothèque)

La composition du conseil :

- **Les représentants de la mairie** : Mme Bahuon, maire déléguée de Brion.
M.Bourcier, élu, chargé des affaires scolaires de l'école du Tertre.
M.Gendron, élu, chargé de l'urbanisme sur la commune des Bois d'Anjou.
M.Chevreuil, responsable "enfance et jeunesse" des Bois d'Anjou.

Les représentants de l'éducation nationale :

Les enseignants : Mme Guichard, Mme Bourgain, Mme Lamy, M.Guinebretière, M.Cassin
La déléguée départementale de l'éducation nationale (DDEN) : Mme Réveillon

Membre de droit :

Mme Frémont Annabelle, l'inspectrice de l'éducation nationale circonscription Baugé. (excusée)

Les représentants des parents d'élèves : (élus lors des élections du 11/10/2019)

Au moins cinq parents doivent obligatoirement être présents lors du conseil d'école (cinq classes).
Mme Morel, Mme Guillet, Mme Van Den Bergh, Mme Pouvreau et M Gernigon.

Les attributions du conseil d'école :

Les conseils d'école ont lieu trois fois durant l'année scolaire. (3 x 2h)

La fonction essentielle du conseil est de rassembler les représentants de la mairie, de l'éducation nationale et des parents d'élèves afin qu'ils **organisent la vie scolaire de l'établissement**.
C'est le directeur de l'école qui établit l'ordre du jour et dirige la réunion.

Le conseil d'école :

1/ valide et vote le règlement intérieur de l'école.

2/ établit l'organisation de la semaine scolaire.

3/ donne tous avis et toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école : avis consultatif

- les actions pédagogiques (en lien avec le projet d'école).
- l'utilisation des moyens alloués à l'école.
- les conditions d'intégration des élèves handicapés.
- les activités périscolaires.
- la restauration scolaire.
- les locaux, la sécurité dans et autour de l'école, l'hygiène ...

Chaque membre participe aux votes effectués au sein du conseil d'école.

Pour notre école : 5 voix pour les parents, 5 voix pour les enseignants, 1 voix pour la DDEN et 2 voix pour les représentants de la mairie.

Les membres de fait, ont des voix délibératives, les participants invités ont des voix consultatives.

Le directeur rédige le compte rendu de la réunion et est tenu d'en présenter quatre exemplaires : pour l'inspection, pour la mairie, pour les parents d'élèves, et pour les archives de l'école.

Le compte-rendu du conseil d'école est affiché dans l'enceinte de l'établissement et peut être consulté par simple demande auprès du directeur.

Ordre du jour

1/ Rentrée 2019/2020 :

Organisation : **semaine de 4 jours** (lundi, mardi, jeudi et vendredi)

Horaires : **8h45-12h00/ 13h45-16h30** (ouverture des portes dix minutes avant le début des cours).

Les effectifs de l'école : **103 élèves** répartis sur **5 classes** (78 familles)

16 élèves en PS/MS – 20 en GS/CP – 20 en CP/CE1 – 21 en CE2 – 26 en CM1/CM2

Une fermeture de classe a été évitée de peu en juin. Les parents demandent à être informés, pourquoi pas en publiant les compte-rendus des conseils d'école sur le site de la commune.

Présentation de l'équipe enseignante : Arrivée de deux nouvelles collègues, **Mme Bourgain** en maternelle et **Mme Cabillic**, chargée de la décharge de direction tous les jeudis.

2/ Résultats des élections des délégués des parents d'élèves :

Cinq parents candidats / la liste unique a été élue / Le procès verbal des résultats est affiché.

156 électeurs : 80 votants (**51%**) / 78 validés / 2 nuls (98% de votes par correspondance).

3/ Lecture et validation du règlement intérieur de l'école :

Après lecture du règlement, il est **validé à l'unanimité**. Il sera distribué dans tous les cahiers de liaison pour signature par les familles et un exemplaire format A3 sera affiché à l'entrée de l'école.

Modification: le terme "parents" est remplacé ou accompagné par "représentants légaux".

4/ Les projets et les actions pédagogiques pour l'année scolaire :

Thème de l'année : " inventions, machines et créations".

Origine du thème : les 500 ans de la mort de Léonard de Vinci.

- La première sortie de l'année se fera au **musée Joseph Denais** pour l'exposition de Nicolas Darrot (bestiaire fantastique). Toutes les classes y participent, exceptée la classe de CM1-CM2.

- Monsieur Barbarin, **artiste et créateur de machines fantastiques** viendra exposer des oeuvres et nous lance le défi de **créer une machine fantastique** en retour (une par classe).

- Les CE2 bénéficient d'une **intervention musique** (12 séances avec Sandra Ripaud, dumiste) , ils élaborent une oeuvre de sound painting : création coopérative sonore.

- Une **sortie au château du Clos Lucet** est envisagée, un devis a été fait mais il est élevé.

- Une **journée pour découvrir les "machines de l'Ile" à Nantes** est également en réflexion mais cela représente également un gros budget.

- Des **ateliers artistiques** seront proposés au mois de janvier 2020 pour deux classes, à Longué, dans un **musée itinérant** présentant une exposition d'art moderne.

- Divers projets sont encore en réflexion à l'heure actuelle. À suivre ...

- Les élèves du CP au CM2 bénéficient de **cours de natation à la piscine** de Beaufort-en-Anjou, pendant 7 ou 8 séances suivant les périodes.

- Une bénévoles accueille tous les élèves de l'école, par petits groupes, à la **bibliothèque municipale** de Brion. Elle propose des ressources autour d'un thème et anime des **lectures adaptées** à l'âge des enfants accueillis.

5/ Présentation des évaluations nationales CP/CE1 :

Mme Lamy et Mme Guichard présentent le **déroulement et le protocole** de ces évaluations mais ils ne peuvent pas donner les résultats concernant les 17 élèves de CP et les 10 élèves de CE1.

Les évaluations sont obligatoires dans toute la France.

Il y aura une 2e période d'évaluation pour les CP en janvier.

Temps de passation effectif : 5h30 pour les CP et 3h pour les CE1 à partir de supports (des livrets).

Les enseignantes ont noté une certaine inquiétude chez les élèves de CP. Les résultats sont ensuite informatisés et des statistiques peuvent être calculées.

Une **fiche de suivi des résultats individuels** sera transmise aux familles. Ces évaluations pourront servir d'indicateurs pour organiser les APC (activités pédagogiques complémentaires).